



inspection académique  
Nord  
académie  
Lille

Ecole primaire Charles Robert

59176 MASNY

téléphone : 03 27 91 50 13

courriel : ce.0594708x@ac-lille.fr



## Protocole sanitaire

Ecole Charles Robert de Masny

*Cette rentrée sera particulière mais nous nous efforçons de mettre tout en œuvre pour accueillir aux mieux vos enfants. Le protocole est plus souple que le dernier ce qui permettra aux enfants et aux enseignants de se retrouver dans les meilleures conditions d'apprentissages et de travail.*

## **1) Votre Rôle**

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école, au collège ou au lycée en cas de fièvre ( $38^{\circ}\text{C}$  ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille.

De même, les élèves ayant été testés positivement ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque ne doivent pas se rendre dans l'école ou l'établissement scolaire. Ils en informent le directeur ou le responsable d'établissement.

L'accès des accompagnateurs aux bâtiments scolaires n'est pas interdit. Il doit néanmoins se limiter au strict nécessaire et se faire après nettoyage et désinfection des mains. Ils doivent porter un masque de protection et respecter une distanciation physique d'au moins un mètre.

Les gestes barrières doivent être appliqués en permanence afin d'éviter les contacts directs et une contamination.

## **1) Organisation de l'accueil**

- L'école ouvrira ses portes aux heures habituelles  
8h20/8h30 à 11h30  
13h20/13h30 à 16h30

La limitation du brassage entre groupes d'élèves (classes, groupes de classes ou niveaux) n'est pas obligatoire.

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant 30 secondes. Le séchage doit être soigneux si possible en utilisant une serviette en papier jetable, ou sinon en laissant sécher ses mains à l'air libre. Les serviettes à usage collectif sont à proscrire. À défaut, l'utilisation d'une solution hydro-alcoolique peut être envisagée.

Des points d'eau sont à disposition pour un lavage le matin avant l'entrée en classe :

- Cp et ce2/cm1 : toilettes
- Cp/ce1 : couloir côté classe
- Ce2 : couloir coté class
- Cm1/cm2 : à l'intérieur de la classe

Elle se fait sous l'étroite surveillance d'un adulte.

Le lavage des mains doit être réalisé :

- à l'arrivée dans l'école ou l'établissement
- avant chaque repas
- après être allé aux toilettes
- le soir avant de rentrer chez soi ou dès l'arrivée au domicile.

Le lavage des mains aux lavabos peut se réaliser sans mesure de distanciation physique

## 2) Nettoyage

Un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) est réalisé au minimum une fois par jour.

Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et personnels dans les salles, ateliers et autres espaces communs (comme les poignées de portes) est également réalisé au minimum une fois par jour.

La ventilation des classes et autres locaux L'aération des locaux est la plus fréquente possible et dure au moins 15 minutes à chaque fois.

Les salles de classe ainsi que tous les autres locaux occupés pendant la journée sont aérés le matin avant l'arrivée des élèves, pendant chaque récréation, au moment du déjeuner (en l'absence de personnes) et pendant le nettoyage des locaux.

Cette aération doit avoir lieu au minimum toutes les 3 heures.

## 3) Cantine et garderie

Se rapprocher des services de la mairie pour en connaître les modalités

#### 4) Personnels

Le port d'un masque « grand public » est obligatoire pour les personnels en présence des élèves et de leurs responsables légaux ainsi que de leurs collègues, tant dans les espaces clos que dans les espaces extérieurs.

Lorsque le masque n'est pas utilisé, il peut être soit suspendu à une accroche isolée, soit replié sans contacts extérieur/intérieur (ne pas le rouler) et stocké dans une pochette individuelle.

#### 5) Enfants ou personnels atteints

- En cas de suspicion nous serons en mesure de fournir un masque, d'isoler l'élève (salle spécifique) et de contacter les parents.
- En cas de symptômes aggravants avec difficultés respiratoires nous appellerons le 15 .
- L'inspecteur de l'éducation nationale et la mairie seront avertis ainsi que le médecin conseil pour la conduite à tenir. Nous informerons également les parents d'élèves ayant fréquenté le malade.

#### Rappel des consignes générales :

- S'assurer que les gestes barrières sont connus et appliqués ; un élève refusant d'appliquer les gestes barrières sera rappelé à l'ordre et si son comportement ne change pas nous serons dans l'obligation de contacter ses parents et d'en informer l'inspecteur
- Veiller au port du masque pour les personnels
- Se laver les mains le plus régulièrement possible
- Informer les parents et le personnel le plus régulièrement possible par le biais d'affichage à l'entrée de l'école et dans le blog de l'ENT

En cas de risque de manquement au protocole sanitaire, nous serons dans l'obligation de le signaler à la collectivité compétente et à l'Inspection (IEN et DASEN) via un protocole d'alerte.